AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1561
FR0000038036-FS0758

1er juillet 2016

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 29 juin 2016, la société par actions de droit italien Davide Campari Milano S.p.a. (via Franco Sacchetti 20, 20099 Sesto San Giovanni, Milan, Italie) a déclaré avoir franchi, le 28 juin 2016, en hausse, les seuils de 20%, 25%, 30%, 33% et 50% du capital et des droits de vote, et de 2/3 du capital de la SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE, (ci-après GRAND MARNIER) et détenir 59 295 actions GRAND MARNIER représentant 59 700 droits de vote en assemblées générales ordinaires et 58 640 droits de vote dans les assemblées générales extraordinaires, soit 69,76% du capital, 54,51% des droits de vote en assemblées générales ordinaires et 53,55% des droits de votes en assemblées générales extraordinaires

2. Par le même courrier, Davide Campari Milano S.p.a. a déclaré avoir franchi, à cette date, en hausse, de concert avec certains actionnaires familiaux[1], les seuils de 50% du capital et de 2/3, 90% et 95% du capital et des droits de vote de la société GRAND MARNIER et détenir de concert 83 157 actions GRAND MARNIER représentant 104 924 droits de vote en assemblées générales ordinaires et 107 674 droits de vote dans les assemblées générales extraordinaires, soit 97,83% du capital, 95,81% des droits de vote en assemblées générales ordinaires et 98,32% des droits de votes en assemblées générales extraordinaires, répartis comme suit :

[1] Le concert inclut les actionnaires familiaux de GRAND MARNIER promettants à savoir Sylvia Marnier Lapostolle, Antoinette Marnier Lapostolle veuve Coury, Stéphane Marnier Lapostolle, Cyril de Gasperis, Axelle Marnier Lapostolle, Jean-Baptiste Marnier Lapostolle, Laura Marnier Lapostolle épouse Rassemi, François de Gasperis et Christine Marnier Lapostolle (cf. notamment D&I 216C1504 du 27 juin 2016).

	Actions	% capital[2]	Droits de vote		% droits de vote[3]	
			AGO	AGE	AGO	AGE
Davide Campari Milano S.p.a.[4]	59 295	69,76%	59 700	58 640	54,51%	53,55%
Sous-total actions détenues par Davide Campari Milano S.p.a.	**59 295**	**69,76%**	**59 700**	**58 640**	**54,51%**	**53,55%**
Sylvia Marnier Lapostolle[5]	11 743	13,82%	22 486	23 486	20,53%	21,45%
Antoinette Marnier Lapostolle veuve Coury[6]	6 200	7,29%	11 400	12 400	10,41%	11,32%
Stéphane Marnier Lapostolle[7]	4 949	5,82%	8 088	9 898	7,39%	9,04%
Autres actionnaires familiaux promettants[8]	1 625	1,91%	3 250	3 250	2,97%	2,97%
Sous-total actionnaires familiaux promettants[9]	**24 517**	**28,84%**	**45 224**	**49 034**	**41,30%**	**44,77%**
Total concert[10]	**83 157**	**97,83%**	**104 924**	**107 674**	**95,81%**	**98,32%**

Ces franchissements de seuils résultent d'une acquisition d'actions GRAND MARNIER dans le cadre de l'offre publique d'achat qu'elle a initiée sur les actions GRAND MARNIER[11].

[2] Sur un total de 85 000 actions au 24 juin 2016.

[3] Sur un total de 109 514 droits de vote théoriques au 24 juin 2016.

[4] Détention découlant de la possession de 58 390 actions GRAND MARNIER en pleine propriété, la nue-propriété de 250 actions GRAND MARNIER et l'usufruit de 655 actions GRAND MARNIER; droits de vote en AGO basés sur 58 390 actions en pleine propriété et 655 actions en usufruit disposant de droits de vote double (le nu-propriétaire étant Monsieur Stéphane Marnier Lapostolle, membre du concert) ; droits de vote en AGE basés sur 58 390 actions en pleine propriété et 250 actions en nue-propriété.

[5] Détention découlant de la possession de 11 243 actions GRAND MARNIER en pleine propriété disposant de droits de vote double et de la nue-propriété de 500 actions GRAND MARNIER ; droits de vote en AGO basés sur 11 243 actions en pleine propriété ; droits de vote en AGE basés sur 11 243 actions en pleine propriété et 500 actions en nue-propriété.

[6] Détention découlant de la possession de 5 700 actions GRAND MARNIER en pleine propriété disposant de droits de vote doubles et de la nue-propriété de 500 actions GRAND MARNIER ; droits de vote en AGO basés sur 5 700 actions en pleine propriété ; droits de vote en AGE basés sur 5 700 actions en pleine propriété et 500 actions en nue-propriété.

[7] Détention découlant de la possession de 4 044 actions GRAND MARNIER en pleine propriété disposant de droits de vote doubles et de la nue-propriété de 905 actions GRAND MARNIER ; droits de vote en AGO basés sur 4 044 actions en pleine propriété ; droits de vote en AGE basés sur 4 044 actions en pleine propriété et 905 actions en nue-propriété.

[8] Les autres actionnaires familiaux représentant moins de 5% du capital et des droits de vote incluent Cyril de Gasperis (1 000 actions en pleine propriété), Axelle Marnier Lapostolle (190 actions en pleine propriété), Jean-Baptiste Marnier Lapostolle (190 actions en pleine propriété), Laura Marnier Lapostolle épouse Rassemi (190 actions en pleine propriété), François de Gasperis (51 actions en pleine propriété) et Christine Marnier Lapostolle (4 actions en pleine propriété).

[9] Ces actions sont par ailleurs assimilées par Davide Campari Milano S.p.a. sur le fondement de l'article L.233-9 I, 4° du code de commerce (actions qui peuvent être acquises à la seule initiative de Davide Campari Milano S.p.a.).

[10] Dont 655 actions en usufruit détenues par l'initiateur et 655 actions en nue-propriété détenues par Stéphane Marnier Lapostolle comptabilisées pour un total de 655 actions au niveau du concert.

[11] Cf. notamment D&I 216C1504 du 27 juin 2016.